

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Lubumbashi – Téléphone 00243 85 110 34 09 – 00243 85 819 59 96

www.irdh.co.za ; info@irdh.co.za; @irdh_officiel; @tshiswaka5

Bulletin électronique numéro 069 du 12 juin 2017 / Information et éducation aux droits humains

Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert

RDC : LES PARTIS POLITIQUES DEVRAIENT EDUQUER LEURS MEMBRES PAR LES MEDIAS SOCIAUX

1. INTRODUCTION

Les chercheurs de l'IRDH ont révélé, dans les bulletins 067 et 068, disponibles sur www.irdh.co.za, l'importance des nouveaux medias, la quasi-rupture entre les dirigeants au pouvoir et la réalité quotidienne de la population, ainsi que les difficultés de la société civile de promouvoir les droits humains par les medias sociaux. La partie consacrée aux partenaires internationaux qui sera publié dans le prochain bulletin, est la dernière de la série des résultats de la recherche du Projet des Medias Sociaux et Droits Humains (MS&DH) financé par le *National Endowment for Democracy NED*. Ledit projet avait pour objectif de transmettre des connaissances qui faciliteraient la promotion des droits humains, par les medias sociaux.

Dans la présente analyse, les chercheurs ont illustré des problèmes quotidiens de la population ; Ils sont revenus sur l'opportunité qu'offrent les nouvelles technologies, avant de recommander une adaptation du discours politique aux préoccupations de la population et le besoin de procéder à la conscientisation nationale.

En effet, l'article 6 de la Constitution stipule que : « *Le pluralisme politique est reconnu en République Démocratique du Congo. [...] Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans le respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs [...]* »

2. DES PROBLEMES QUOTIDIENS DE LA POPULATION

L'IRDH a noté que la population congolaise est confrontée, au quotidien, à d'innombrables problèmes qui l'empêchent d'exercer ses droits fondamentaux, en portant atteintes à la vie, la

dignité et la valeur de la personne humaine. Lesdits problèmes génèrent des inégalités des droits des hommes et des femmes, constituent un frein au progrès social et aux meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. A titre illustratif, on cite des problèmes relatifs aux droits à :

1. Vote du gouvernant de son choix : Les élections du Président, des députés, sénateurs, maires et bourgmestres ne sont plus organisés dans le pays.
2. Intégrité physique : La police et l'armée violentent la population au quotidien.
3. Paix et sécurité : La barbarie des milices causent des crises humanitaires en provoquant des déplacements de population dans plusieurs provinces de la République et à l'étranger.
4. Justice équitable : L'appareil judiciaire est instrumentalisé à des fins politiques et la corruption y est institutionnalisée.
5. Accès aux médias publics : La Radiotélévision Nationale Congolaise est pratiquement réservée aux chantres du parti au pouvoir.
6. Education : Les enseignants non payés monnayent les cotations des élèves et étudiants.
7. Environnement sain : Les entreprises polluent les rivières, le sol et l'air des agglomérations habitées.
8. Eau, électricité et Internet : La REGIDESO, la Société Nationale d'Electricité (SNEL) et les pourvoyeurs d'Internet se désengagent quotidiennement de leur devoir de servir la population.
9. Santé : Le personnel médical est mal rémunéré et les hôpitaux de l'Etat n'ont pas de médicaments.
10. Emploi décent : Le taux de chômage est très élevé, surtout chez les jeunes universitaires.
11. Salaires réguliers : Des travailleurs et fonctionnaires accusent des **années** d'arriérés de salaires.

3. LE DISCOURS POLITIQUE FOCALISE SUR LA CONQUETE DU POUVOIR

Par rapport à l'illustration ci-dessus, les chercheurs de l'IRDH font remarquer que les dirigeants des partis politiques d'opposition sont généralement focalisés sur une seule préoccupation : **Le droit de se faire élire qui correspond à celui du vote du dirigeant de son choix.**

Les chercheurs de l'IRDH rappellent le principe de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits de l'Homme. La violation du droit à la paix impacte directement sur le droit de vote, autant que le droit à la santé, à l'emploi, à l'éducation et à la justice. Ceci revient à dire lorsqu'il y a une guerre, une épidémie d'Ebola, ou lorsqu'une population est non éduquée, ou qu'elle n'a pas accès à la justice, on ne pourra pas organiser des élections libres et transparentes.

A titre d'exemple, l'Accord politique, du 31 décembre 2016, reconnaît que le cas de Moïse Katumbi Chapwe est « emblématique ». Et, le rapport des bons offices de la CENCO confirme que son procès a été politiquement motivé. Cette atteinte au droit à une justice équitable qui a pour corollaire l'exclusion de Katumbi du processus électoral, abuse aussi du droit de désigner le dirigeant de son choix, d'une partie de la population qui pense le présenter comme leur candidat.

De même, les atteintes non punies (autorisées) au droit à l'intégrité physique, par des agents de la Police de Circulation Routière (PCR) qui rançonnent la population sur la voie publique, créent, d'une part, un sentiment de rejet de la Police par la population, et de l'autre, un sentiment de mépris de la population civile par les agents de la Police. Ainsi, cet antagonisme facilite la répression de toute tentative d'exercer les droits et libertés de manifester, d'exprimer des opinions dissidentes et le droit de voter pour le dirigeant de son choix. Ces conditions ne sont pas favorables à l'organisation des élections libres et transparentes.

4. OPPORTUNITE DE CONSCIENTISATION VIA LES NOUVEAUX MEDIAS

La RDC compte plus de 82.000.000 d'habitants dont, d'après UN data, plus de 42% (soit 34.440.000 habitants) habiterait dans les grandes villes.¹ Les réseaux de téléphonie mobile de transfert d'argent notamment AirtelMoney, VodacomMpesa, OrangeMoney, AfricelMoney, prouvent que toutes les villes de la RDC sont couvertes d'Internet.

Cependant, plus de 400 partis politiques du pays dont les sièges sont dans des centres urbains couverts par l'Internet ne saisissent pas cette couverture d'Internet, afin de développer des applications qui puissent leur permettre de communiquer avec leurs bases. Au regard du pourcentage d'habitants urbains, les partis peuvent atteindre au moins 30.000.000 de leurs membres, par Internet. (Whatsapp, Tweeter, Facebook,...)

L'analyse de l'usage de Tweeter par les partis congolais montre que tous les dirigeants de l'opposition réunis n'ont pas plus de 1.500.000 abonnés. Il en découle que les dirigeants des partis politiques congolais ne saisissent pas encore l'opportunité des nouvelles technologies pour conscientiser la population. Et pour preuve :

- **Seuls deux leaders ont plus de 200.000 abonnés sur tweeter :**

1. Moïse Katumbi, @moise-katumbi : 246.400
2. Vital Kamerhe, @vitalkamerhe1 : 204.000

¹ <http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=Democratic Republic of the Congo>

- **Deux autres ont entre 100.000 et 200.000 abonnés :**

3. Olivier Kamitatu, @OlivierKamitatu : 149.000

4. Martin Fayulu, @martinFayulu : 123.000

- **Onze leaders ont entre 20.000 et 100.000 abonnés**

5. Eve Bazaiba, @Evebazaiba: 65.800

6. Badibanga Samy, @Samybadibanga: 47.100

7. Felix Tshisekedi, @Fatshi : 47.000

8. Muyambo Kyassa, @MuyamboKyassa: 36.500

9. Adam Mbombole, @AdamBombole: 35.000

10. Kalonda Della Salomon, @SalomonKalonda : 33.200

11. Mwando Christian, @mwandochris 23.800

12. Joseph Olenga, @NkoyJoseph: 23.300

13. Matungulu Mbuyamu, @Congocheri: 22.500

14. Kanku Mamy, @MamyKanku: 20.500

15. Lubaya Claudel @LubayamwenaCongo: 20.200

5. EDUCATION AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES DES CITOYENS.

Les chercheurs de l'IRDH concluent que les leaders des partis politiques devraient saisir l'opportunité qu'offrent les nouvelles technologies de communications et de l'information, afin de pallier, tant soit peu, au bâillonnement des medias traditionnels par le pouvoir en place. De ce fait, ils recommandent de fournir plus d'efforts d'éducation civique qui pourra augmenter la participation citoyenne de qualité, et éliminer des fausses nouvelles et les injures sur Internet. Les leaders des partis peuvent procéder par :

- Une adaptation du discours politique, en intégrant des préoccupations quotidiennes relatives aux nombreux abus d'autres droits fondamentaux, outre le droit de vote;
- Le renforcement de la conscience nationale, par les medias sociaux, afin de mieux articuler les problèmes quotidiens énumérés dans le présent bulletin.